



**Procès-verbal
de l'assemblée générale annuelle de parents
de l'école Pierre-de-Coubertin**

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ÎLE
Procès-verbal de l'assemblée générale de parents tenue le 14 septembre 2023 à 19 h

1. Ouverture de l'assemblée ;

L'Ouverture de l'assemblée est proposée à 19h08.

2. Mot d'accueil de la présidence du CÉ ;

Madame Marie-Eve Dorion remercie les parents d'être présents et ouvre la séance.

3. Mot de bienvenue de la direction d'établissement ;

Madame Nadine Lalancette, directrice de l'établissement, se dit contente de recevoir et d'échanger avec les parents. Elle indique qu'il faudra élire de nouvelles personnes pour siéger au conseil d'établissement.

Elle rappelle aux parents de consulter l'Info-Parents, car c'est le moyen pour l'école de transmettre des informations importantes (ex. les moments pour les entraînements collectifs).

Elle précise que le thème de cette année est: Coubertin, une vitrine sur le monde.

4. Adoption de l'ordre du jour ;

Madame Marie-Eve Dorion indique que tous les documents relatifs à l'assemblée générale annuelle se trouvent sur le site internet de l'école.

Madame Dorion fait la lecture de l'ordre du jour tel que transmis préalablement à l'AGA avec la convocation à la rencontre.



Il est proposé par Annie Douville, parent, et résolu que l'ordre du jour de l'assemblée générale des parents soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 septembre 2022;

Madame Dorion mentionne qu'en plus d'avoir été envoyé par courriel à tous les parents, le procès-verbal de l'assemblée précédente est disponible sur le site web de l'école.

Il est proposé par Julie Desfossés, parent, et résolu :

QUE le procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 15 septembre 2022 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Présentation du rapport annuel du CÉ ;

Madame Marie-Eve Dorion, présidente du Conseil d'établissement, présente le rapport annuel 2022-2023 du conseil d'établissement tel qu'envoyé par courriel préalablement à la rencontre et rappelle que lui aussi est disponible sur le site de l'école.

L'adoption du rapport annuel tel que présenté est proposée par Madame Myriam Labbé et appuyée par Monsieur Jean-Claude Aubertin.

7. Élection

7.1 Nomination de la présidence d'élection:

Il est proposé par Mme Annie Douville parent, et résolu :

QUE la présidence du Conseil d'établissement Mme Marie-Eve Dorion, préside les élections aux différents postes de représentants de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



7.2 Nomination du secrétaire d'élection

Il est proposé par Marie-Eve Dorion, parent, et résolu :

QUE Sarah Brutus, parent, agisse comme secrétaire d'élection aux différents postes de représentants de parents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 Élection des représentants des parents au CÉ:

La présidente d'élection informe qu'il y a 3 postes vacants réservés aux parents au sein du Conseil d'établissement.

Madame Dorion demande aux personnes qui souhaitent se présenter pour représenter l'ensemble des parents au CÉ, pour une période de 2 ans, de se présenter et de donner une allocution sur leurs motivations à siéger au conseil d'établissement.

En plus de M. Maxime Gauthier qui est en fin de mandat, quatre autres parents manifestent leur intérêt à siéger sur le conseil d'établissement, soit Madame Caroline Lalumière, Madame Victoria Villedrouin, Madame Tina Pérusse et Madame A-Ivha Ghieh.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes vacants;

ATTENDU les résultats du vote tenu;

Il est proposé par Isabelle Dupuis, parent, et résolu :

QUE les personnes suivantes soient élues au Conseil d'établissement de l'établissement pour une durée de 2 ans, à savoir :

- Monsieur Maxime Gauthier
- Madame A-Icha Ghieh
- Madame Caroline Lalumière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



7.4 Élection du substitut des représentants des parents au conseil d'établissement

La présidente d'élection informe qu'il y a deux postes vacants de substitut pour représenter les parents au sein du Conseil d'établissement. L'un pour un an et l'autre pour deux ans.

ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, ceux-ci sont élus par acclamation aux postes de substitut de parents au sein du Conseil d'établissement;

Il est proposé par Isabelle Dupuis, parent, et résolu :

QUE les personnes suivantes soient élues comme substituts des représentants de parents au Conseil d'établissement à savoir :

- Madame Tina Pérusse pour un mandat de deux ans
- Madame Marie-Eve Dorion pour un mandat d'un an

7.5 Élection du délégué au comité de parents du Centre de services scolaire

La présidente d'élection informe qu'il y a lieu d'élire un délégué au Comité de parents du Centre de services scolaire, lequel a la possibilité de siéger au Conseil d'administration du CSS.

ATTENDU QU'un seul candidat se présente pour le poste vacant, celui-ci est élu par acclamation au poste de délégué au Comité de parents du Centre de services scolaire pour une durée d'un (1) an.

Il est proposé par Martine Guay, parent, et résolu :

QUE la personne suivante soit élue comme déléguée au Comité de parents du Centre de services scolaire pour une durée d'un (1) an, à savoir :

- Monsieur Maxime Gauthier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



7.6 Élection du substitut du délégué au comité de parents du Centre de services scolaire

La présidente d'élection informe qu'il y a lieu d'élire un substitut du délégué des parents au Comité de parents du Centre de services scolaire.

ATTENDU QU'un seul candidat se présente pour le poste vacant, celui-ci est élu par acclamation au poste de substitut du délégué au Comité de parents du Centre de services scolaire pour une durée d'un an.

Il est proposé par Karine Donato, parent, et résolu :

QUE la personne suivante soit élue comme substitut au Comité de parents du Centre de services scolaire pour une durée d'un (1) an, à savoir :

- Madame Myriam Labbé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Organisme de participation des parents (OPP) ;

Madame Marie-Eve Dorion invite les parents à s'impliquer dans l'organisation.

Il est proposé par Mme Marie-Eve Dorion, parent, et résolu :

QUE la personne suivante soit élue présidente de l'Organisme de participation de parents pour une durée d'un (1) an, à savoir :

- Madame Karine Donato

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Information sur la date de la première rencontre du CÉ

Madame Dorion indique que la prochaine rencontre du CÉ sera le 27 septembre 2023 à 19h00.

Les parents sont toujours bienvenus pour venir assister au CÉ.



10. Levée de l'assemblée à 19h38

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités;

Il est proposé par Monsieur Jean-Claude Aubertin parent, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La présidente
Mme Marie-Eve Dorion

La directrice
Mme Nadine Lalancette